



Arrêté relatif à une demande d'augmentation de la dotation en personnel de 0.5 EPT pour l'engagement d'un·e agent·e d'exploitation pour l'entretien de la future salle de gymnastique polyvalente de Gorgier

Le Conseil général de la commune de La Grande Béroche,

vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964 ;

vu l'art. 29 al. 5 lettre d) du règlement général de commune (RGC), du 11 décembre 2017 ;

vu le rapport du Conseil communal, du 1^{er} novembre 2023 ;

arrête :

Art. 1^{er} : Le Conseil communal est autorisé à augmenter la dotation en personnel de 0.5 EPT pour l'engagement d'un·e agent·e d'exploitation pour l'entretien de la future salle de gymnastique polyvalente de Gorgier. Ce poste sera porté sous le chapitre comptable « 2170 Bâtiments scolaires ».

Art. 2 : Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} janvier 2024.

Art. 3 : Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui deviendra exécutoire à l'expiration du délai référendaire.

La Grande Béroche, le 20 novembre 2023

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

La présidente,
Donatella Vantaggio

La secrétaire,
Maëlle Petitpierre